ASVEL
SKI MONTAGNE

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de montagne

Je soussigné, Docteur .....

Certifie avoir examiné : NOM ..... Prénom .....

Né(é) le : .....

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives des sports de montagne y compris l'alpinisme.

Le cas échéant mentionner la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée :

Escalade	❑ Activité contre-indiquée	❑ Pratique compétition contre-indiquée
Ski-Alpinisme	❑ Activité contre-indiquée	❑ Pratique compétition contre-indiquée
Raquettes à Neige	❑ Activité contre-indiquée	
Randonnée	❑ Activité contre-indiquée	
Canyonisme	❑ Activité contre-indiquée	❑ Pratique compétition contre-indiquée
Alpinisme	❑ Activité contre-indiquée	
Ski de Fond	❑ Activité contre-indiquée	❑ Pratique compétition contre-indiquée
Ski Alpin	❑ Activité contre-indiquée	❑ Pratique compétition contre-indiquée
Via Ferrata	❑ Activité contre-indiquée	

Date ..... ***Cachet du médecin :*** ***Signature :***

À compléter par le(a) licencié(e)

En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Date : ..... ***Signature :***

RAPPEL :
Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.
Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

Pour l'alpinisme, le certificat médical doit être renouvelé tous les ans.
Pour toutes les autres activités, le certificat médical est obligatoire lors de votre 1ère adhésion et est valable pour les 3 saisons à venir, sous réserve d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire santé sur myffme.fr